



## Accord handicap GRDF 2017- 2020

### La CFE Énergies a signé



Pendant toute la durée des négociations, les valeurs de la CFE Énergies ont guidé ses délégués syndicaux, à savoir :

- **Respect**, pour apporter à tout un chacun toute la considération nécessaire au « vivre ensemble » ;
- **Solidarité**, pour aider les personnes à vaincre les obstacles de la vie, tant en milieu professionnel que privé ou familial et donc favoriser la cohésion sociale ;
- **Indépendance**, pour prendre en compte et traiter les cas en toute objectivité ;
- **Équité**, pour défendre impartialement toutes les situations.

Au-delà de la signature de cet accord important, la CFE Énergies affirme demeurer une force de propositions et d'actions pour **intégrer les salariés en situation de handicap**. A titre de proposition retenue, citons par exemple l'objectif d'atteindre **à minima un taux d'emploi direct de 3 % de personnes handicapées d'ici 2020 dans le collège cadre**.

Pour plus d'informations sur cet accord handicap GRDF 2017 - 2020, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos délégués syndicaux de la CFE Énergies.

**La CFE Énergies, dans un contexte marqué par les stéréotypes et l'inertie, continuera à s'impliquer au quotidien pour faire évoluer les mentalités.**

**L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES,  
100% LIBRES... 100% VOUS !**

Philippe PERNET-SCHOELCHER

Délégué Syndical Central

CFE CGC ENERGIES GRDF